

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 05 Juin 2026
N° 20260605-06

Nombres de Membres en exercice : 11 Nombres de présents : 9 Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 18h30, sous la présidence de Céline GINIEIS, Maire.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Marie-Claude, CULIÉ Francis, GINIEIS Céline, GRACIA Julian, GUIRAUD Monique, SEBE Claude, SERRA César, TARU Laurie

Représentés : GOLIEZ Xavier par TARU Laurie-
GULLI Marina par CAMBON Marie-Claude

Excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : TARU Laurie a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : Déclassement de la partie occupée par l'école de l'immeuble cadastré 83 section AB

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble cadastré 83AB composé de deux logements et de La partie réservée à l'école qui n'est plus affecté à un service public depuis 01.09.2024 ;

Vu la demande de désaffectation de l'ancienne école par délibération N°20260417-02 ;

Vu la lettre de réponse de Madame la sous – préfète de Villefranche de Rouergue qui après avis favorable de la directrice académique des services de l'éducation nationale en date du 29 avril 2026, ne voit pas d'objection à la désaffectation de l'école.

Madame le maire propose le déclassement de la partie rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré 83AB et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité de déclasser la partie Ecole située en rez-de-chaussée de l'immeuble 83AB et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Céline GINIEIS

